

SUD OISE ESCALADE - Règlement intérieur

Chers adhérents,

Comme dans toute activité ou association des règles de civisme, de sécurité et d'organisation sont nécessaires. Celles qui suivent ont pour but de **rendre chaque grimpeur davantage responsable de sa propre pratique mais également celle des autres**, d'assurer le bon déroulement des séances, la cohabitation avec d'autres associations, et d'accentuer la sécurité de chacun d'entre nous.

Il est très important de conserver des relations cordiales avec les autres associations. Les compromis trouvés sont souvent sujets à des engagements de tous (bruits, calme, respect des zones, etc)

Le club fonctionne grâce aux adhérents qui ont un jour décidé, chacun à sa mesure, de donner un peu de leur temps et de leur énergie. Nous sommes ouverts à toute suggestion, discussion et critique.

Il est donné à chacun la possibilité de devenir acteur dans la vie du club, selon son expérience, ses compétences et son approche du milieu associatif. Toute action dans ce sens sera fort appréciée et soumise à la décision des dirigeants du club.

Le club offre à chacun la possibilité d'être formé

L'ACCES AUX SAE (Structure Artificielle d'Escalade)

L'accès aux trois SAE et la pratique de l'escalade sont **strictement réservés aux grimpeurs licenciés à SUD OISE ESCALADE** ou aux pratiquants majeurs licenciés dans un club ayant un accord avec SOE.

L'accès aux trois SAE et la pratique de l'escalade ne sont autorisés **qu'en présence d'un responsable de créneau** formé par les initiateurs du club et désigné par le comité directeur.

LES NOUVEAUX ARRIVANTS, novices comme expérimentés, seront accueillis par **un initiateur** afin qu'il leur fasse découvrir l'activité et les amène à devenir rapidement autonomes dans le premier cas, ou qu'il valide leur autonomie dans le second cas.

Des créneaux seront dédiés à l'accueil de ces nouveaux arrivants.

Les grimpeurs mineurs,

En dehors des créneaux « école d'escalade », un mineur peut grimper :

- Sous la responsabilité d'un parent licencié à SOE, et avec l'accord d'un encadrant présent.
- De manière autonome s'il a obtenu le passeport jaune, et avec l'accord d'un encadrant présent ainsi que celui du bureau.

Nous entendons par autonomie, non seulement la maîtrise des règles de sécurité, mais aussi un comportement qui garantisse le bon fonctionnement des créneaux. En particulier, il est interdit de se balancer au bout des cordes, de courir au pied du mur, de perturber les autres grimpeurs et assureurs notamment en les bousculant ou en criant (communication indispensable entre le grimpeur et l'assureur).

LES RISQUES AU PIED DES VOIES

Hormis les grimpeurs en activité, il doit être dégagé une zone d'au moins **3m** à partir de la verticale du point de renvoi. Chaque personne au sol doit veiller à **ne pas rester dans le couloir de chute d'un grimpeur (gare au pendule en cas de chute dans un dévers!)**.

L'attention de l'assureur est indispensable, pour lui-même et pour ses voisins. Cela aussi fait partie de l'assurance.

LE ROLE DU RESPONSABLE DE CRENEAU

Il s'organise avec les autres responsables de créneau en cas d'impossibilité d'ouvrir ou d'assurer toute la durée du créneau. Le cas échéant, il prévient le club des changements.

Il fait respecter les règles d'accès aux structures.

Il fait respecter les règles de sécurité passive à son arrivée dans la salle :

- Agencement des tapis
- Utilisation correcte du pan
- Que les cordes soient passées dans les 2 wishards (et non sur la dégain fixe placée en haut de voie)

Le responsable du créneau n'est pas responsable de l'activité des grimpeurs dans leur pratique normale de l'escalade. Néanmoins, il est tenu de réagir s'il constate une pratique dangereuse. Le dialogue sera toujours privilégié, mais son champ d'action peut aller jusqu'à l'interruption du créneau.

Il fait remonter tout problème de matériel (corde usée, prise ou insert cassé...).

Il veille aux bonnes relations avec les autres usagers de la salle des sports.

A la fin du créneau il s'assure du rangement correct du matériel et de l'extinction des lumières dans la salle et les vestiaires.

Pour que le rangement du matériel ne soit pas un sujet de conflits il est indispensable que chacun y participe!

Particularités de la SAE de NOGENT :

Il veille à ce que les grimpeurs ne traversent pas la piste d'athlétisme, n'aillent pas sur les installations autres que celles réservées à l'escalade et que personne ne stationne sous la SAE à la porte de sortie de secours.

Pour les couloirs 1, 2 et 3 : il s'assure que les grimpeurs n'empiètent pas sur la piste d'athlétisme.

Il met à disposition des grimpeurs souhaitant grimper en tête, les 3 cordes prévues à cet effet. Il s'assure au préalable que ces grimpeurs maîtrisent la grimpe en tête. Dans le cas contraire, il leur recommande vivement de se rapprocher d'un initiateur.

Chaque corde de moulinette doit impérativement être replacée dans sa voie initiale en raison de sa longueur.

Il s'assure que le pan d'entraînement inclinable est correctement remonté et verrouillé en fin de séance.

Particularités de la SAE de CHANTILLY :

Il veille au bon aménagement de la SAE : éclairage, but de handball posé à plat loin du mur et chaîné, tapis joints, tapis des couloirs 15 & 16 à 1m du mur, couloirs 15 à 20 condamnés en cas d'utilisation du pan.

Particularités de la SAE de MONTATAIRE :

Il veille au bon aménagement de la grotte : tapis au sol, bancs écartés.

Il veille à ce que personne ne marche sur le parquet de la salle avec des chaussures à talons ni ne traverse le terrain de basket.

Si un entraînement de basket a lieu, il tire le filet séparant la SAE du terrain.

Il fait respecter l'usage des vestiaires.

LE ROLE DE L'ENCADRANT EN ECOLE D'ESCALADE

Il respecte et fait respecter les règles citées précédemment.

Durant la séance, il porte son équipement de manière à pouvoir intervenir à tout instant.

Ayant à donner l'exemple, il porte une tenue adaptée à la pratique de l'escalade (pas de jeans, chaussons à portée de main).

S'agissant d'enfants de 8 à 12 ans, il adapte son vocabulaire et son comportement.

Il tient à jour une fiche de présence.

Il s'implique dans la progression de chaque enfant et son intégration dans le groupe. Le passage des Passeports Escalade sera un objectif à suivre pour les enfants.

Il encourage la participation aux compétitions, y prépare les candidats.

LE PRET DE MATERIEL

Le club dispose d'un stock de matériel (casques, cordes, baudriers, systèmes d'assurance...) destiné aux écoles d'escalade, aux sorties club et aux nouveaux arrivants non équipés (uniquement jusqu'au 15 novembre).

Certains matériels pourront être prêtés à la demande d'un adhérent, à titre exceptionnel, et sous réserve de l'accord du bureau.

QUESTIONS DIVERSES

Si une question survient au sujet d'une technique de sécurité, un matériel, une manière de faire ou autre, interroger le responsable du créneau ou contacter un membre du comité directeur, surtout s'il est question de sécurité.

Un peu d'humilité vous donnera l'occasion de grimper plus vieux!

Merci à chaque grimpeur de SOE de respecter ces règles, et d'être indulgent et reconnaissant du travail d'une poignée de bénévoles passionnés.

Nous vous souhaitons de trouver au sein de Sud Oise Escalade du plaisir, une convivialité et une motivation qui font rarement défaut, de réaliser de belles performances sur une échelle personnelle ou en compétition, et la volonté de nous aider à rester fidèles à nos valeurs.

Bonne grimpe à toutes et à tous